

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD146

présenté par

M. Guy Bricout et Mme Auconie

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement met en place dans les dix-huit mois suivant la promulgation de la présente loi une campagne nationale de sensibilisation sur l'alimentation durable, tout particulièrement sur la nécessité de manger moins de protéines animales au profit de produits de meilleure qualité et sur la promotion des protéines végétales.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces 20 dernières années le gouvernement a mené de nombreuses campagnes de sensibilisation auprès des citoyens sur l'alimentation. Les campagnes « manger 5 fruits et légumes par jour » ou « les produits laitiers sont nos amis pour la vie » en sont les deux exemples les plus connus.

Aujourd'hui, notre alimentation a un impact fort sur l'environnement et sur le climat qui n'est plus à démontrer. Si l'on prend en compte toute la chaîne du champ à la fourchette, les activités agricoles et alimentaires représentent 36 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) françaises. Dans la ration moyenne d'un Français, les protéines animales représentent 67 % des GES émis.

Dans la lutte contre le dérèglement climatique, la réduction de la consommation de protéines d'origine animale est l'un facteur essentiel pour réussir à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, et permettre de maintenir le réchauffement en dessous de 2°C.

Il est nécessaire de sensibiliser les consommateurs à cet impact et de mettre en avant les filières les plus vertueuses mais surtout de promouvoir la réduction de protéines animales. L'idée est bien de la réduire, et non de la supprimer, afin de se diriger vers moins et mieux de protéines.

Il est nécessaire aussi de promouvoir les protéines végétales pour l'alimentation humaine. Ces filières sont un élément phare dans la construction d'un modèle alimentaire durable et d'une transition agroécologique des modèles agricoles.